

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROUEN - 7608 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 26/09/2024 - 9285 - 2017 B 00900 - 830 361 572 - 4TC

COMPTES ANNUELS

2023

Copie certifiée
Conforme

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

SAS 4TC

29 place du Général de Gaulle
76000 ROUEN

APE : 5610C-
Siret : 83036157200019

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN

Acte déposé le :

26 SEP. 2024



CABINET LONGUEMART
CONSEILS ET ASSOCIÉS

Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'ordre de Rouen

177, rue Eau de Robec 76000 ROUEN

Tél. 02 32 76 65 65 Fax. 02 32 76 65 66

Courriel: info@cab-longuemart.fr

Web: www.cab-longuemart.fr

Désignation de l'entreprise <u>SAS 4TC</u>										Néant ☐														
Adresse de l'entreprise <u>29 place du Général de Gaulle 76000 ROUEN</u>																								
Numéro SIRET* <table><tr><td>8</td><td>3</td><td>0</td><td>3</td><td>6</td><td>1</td><td>5</td><td>7</td><td>2</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>9</td></tr></table>												8	3	0	3	6	1	5	7	2	0	0	1	9
8	3	0	3	6	1	5	7	2	0	0	1	9												
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table><tr><td>12</td></tr></table>										12	Durée de l'exercice précédent* <table><tr><td>12</td></tr></table>		12											
12																								
12																								
										Exercice N clos le		31/12/2023												
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations		Fonds commercial*		010	46 000		012			46 000													
	incorporelles		Autres*		014	5 250		016	4 585		664													
	Immobilisations corporelles*				028	180 919		030	36 948		143 970													
	Immobilisations financières* (1)				040	3 015		042			3 015													
	Total I (5)				044	235 184		048	41 534		193 650													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050	9 613		052			9 613														
		Marchandises *		060			062																	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066																		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068	7 426		070			7 426														
		Autres* (3)		072	165 997		074			165 997														
	Valeurs mobilières de placement		080			082																		
	Disponibilités		084	64 461		086			64 461															
	Charges constatées d'avance *		092	1 941		094			1 941															
	Total II		096	249 440		098			249 440															
	Total général (I + II)		110	484 625		112	41 534		443 090															
PASSIF										Exercice N NET		1												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120			2 000																
	Écarts de réévaluation				124																			
	Réserve légale				126			200																
	Réserves réglementées*				130																			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131			132	76 469																	
	Report à nouveau				134																			
	Résultat de l'exercice				136			338																
	Subventions d'investissement				137																			
	Provisions réglementées				140																			
Total I				142	79 007																			
Provisions pour risques et charges				154																				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	58 159																		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																			
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166	115 417																		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)		169	17 010		172	92 021																	
	Comptes courants d'associés				173																			
	Autres dettes				175	98 483																		
	Produits constatés d'avance				174																			
Total III				176	364 083																			
Total général (I + II + III)				180	443 090																			
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	58 131															
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	125 701															
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199				Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184																

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 4TC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 443 091 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 339 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/05/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

Site internet amortissable sur 5 ans

* Installations techniques : 5 à 10 ans

* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

4TC

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : 29 place du Général de Gaulle,
76000 ROUEN
830 361 572 RCS ROUEN

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 14 JUIN 2024**

RESOLUTION PROPOSEE :

DEUXIÈME RESOLUTION

Le Président propose d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 338,55 euros en totalité au compte « Autres Réserves » qui s'élève ainsi à 80 575,98 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

RESOLUTION VOTEE :

DEUXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 338,55 euros en totalité au compte « Autres Réserves » qui s'élève ainsi à 80 575,98 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TEMAJNIT Safwän
Le Président

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN
Acte déposé le :

26 SEP. 2024

